

QAWRA
Cours collectifs loisirs
15 -17 ans

Réf. : 325 302 001



CADRE DE VIE ET HEBERGEMENT

Qawra fait partie, avec ses voisines Bugibba et la baie de Saint Paul, des plus grandes stations balnéaires de Malte. Au bord de la grève abondent hôtels, restaurants et bars. Qawra dispose d'une promenade qui s'étend de la baie de Salina à la baie de Saint Paul offrant une des plus belles vues de l'archipel sur la mer et sur la côte rocheuse, caractéristique de cette île.

Alternance de cours d'anglais, de loisirs et de visites locales.

La résidence internationale se trouve dans un hôtel **** (normes locales) situé entre Qawra et Bugibba. Elle est à 5 min à pied de la mer et à 10 min en transport de l'école. Les participants seront répartis de 3 à 6 par chambre. Les déjeuners sont pris à l'école, sous forme de panier-repas. La résidence dispose d'une piscine extérieure, d'une salle lounge, d'un cybercafé et d'un solarium sur le toit avec vue panoramique.

ACTIVITES

Cours de langue :

27 h durant le séjour.

Effectif : 15 élèves par groupe de niveau.



Activités culturelles et sportives :

9 demi-journées durant le séjour.

À titre d'exemples : snorkeling, football, beach-volley, dodgeball, soirées jeux et barbecue, soirée internationale, plages, visite de l'aquarium, parc d'attractions aquatiques...

Excursions :

2 journées durant le séjour.

À titre d'exemples :

découverte de La Valette, l'île de Comino.

Soirée :

Des animations en soirée sont organisées tous les jours.



ENCADREMENT

Un animateur pour 12 enfants et un directeur titulaire du BAFD encadrent ce séjour linguistique.





LE VOYAGE:

Le voyage et transport sur place

En avion sur vol régulier de Paris ou Lyon à Malte, puis transfert en autocar jusqu'au lieu de séjour basé à Qawra.

Formalités administratives

Le jour du départ le participant devra se munir impérativement des documents suivants

(Les transmettre en double par e-mail est conseillé pour prévenir les oublis) :

- Carte Nationale d'Identité ou Passeport Individuel en cours de validité
- autorisation de photographier
- fiche renseignements médicaux

Pour les participants mineurs :

- L'original de l'autorisation de sortie du territoire (formulaire cerfa n°15646*01) signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale
- Photocopie de la pièce d'identité du parent signataire en cours de validité
- Copie du livret de famille si le parent signataire porte un nom différent de celui de l'enfant mineur



POUR AVOIR DES NOUVELLES DE VOTRE ENFANT DURANT LE SEJOUR :

LE TELEPHONE : Votre enfant pourra recevoir vos appels sur le téléphone de sa famille hôte (ce numéro vous sera communiqué avant le départ du séjour). Vous pouvez également prévoir de mettre dans le bagage de votre enfant une carte téléphonique internationale avec laquelle il pourra vous appeler du téléphone de sa famille autant qu'il le souhaite sans engager de frais pour ses hôtes.

L'ORGANISATION DU SÉJOUR ET DE LA VIE QUOTIDIENNE :

♥ Le trousseau

Aucun trousseau particulier n'est requis pour ce séjour. Toutefois, ne pas oublier de se munir d'une paire de chaussures de sport, d'un maillot de bain, d'une serviette, et d'un vêtement de pluie.

♥ L'argent de poche :

La monnaie en vigueur à Malte est l'Euro. Nous conseillons à titre indicatif de compter environ 30 à 40 € par semaine pour les dépenses personnelles.

♥ Décalage horaire :

Pas de décalage horaire entre la France et Malte.



SOINS MEDICAUX :

Avant le départ, n'oubliez pas de demander la carte européenne d'assurance maladie (CEAM) de votre enfant à votre caisse d'assurance maladie ou, à défaut, le certificat provisoire de remplacement. La CEAM est individuelle et est valable un an. Il faut au moins deux semaines pour la recevoir par courrier, pensez y dès maintenant. En cas de soins médicaux pendant le séjour, la CEAM permettra à votre enfant d'être pris en charge sans avoir à faire l'avance de frais.

Les médicaments prescrits par le médecin appartenant au service national de santé seront fournis par le pharmacien sous présentation de l'ordonnance et de la CEAM. Votre enfant devra payer un montant forfaitaire par médicament qui ne sera pas remboursé.

En cas d'urgence, la CEAM permet d'être hospitalisé gratuitement dans un hôpital public.

A noter : En cas de besoin, le responsable du groupe se chargera de régler les frais médicaux sur place.

Une facture vous sera envoyée à l'issue du séjour. Les justificatifs de dépenses vous seront envoyés dès réception de votre paiement afin que vous puissiez vous faire rembourser par votre caisse de sécurité sociale.

Toute l'équipe des séjours linguistiques vous souhaite un excellent séjour !!

Merci, de compléter la Fiche d'appréciation disponible sur le site Internet, au retour de votre enfant, http://www.sejours-educatifs.org/vv/edu/sejours_linguistiques/index.asp ou de nous la renvoyer par courrier

